



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

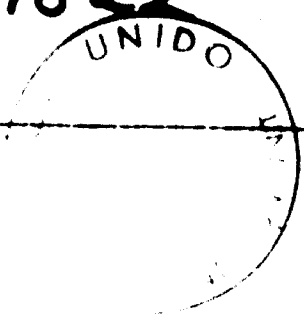
For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

30105
30102

04822

Dirct. RECHERCHES
UNIDO/110.000
FRANCAIS
Original : ARGLA 13

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

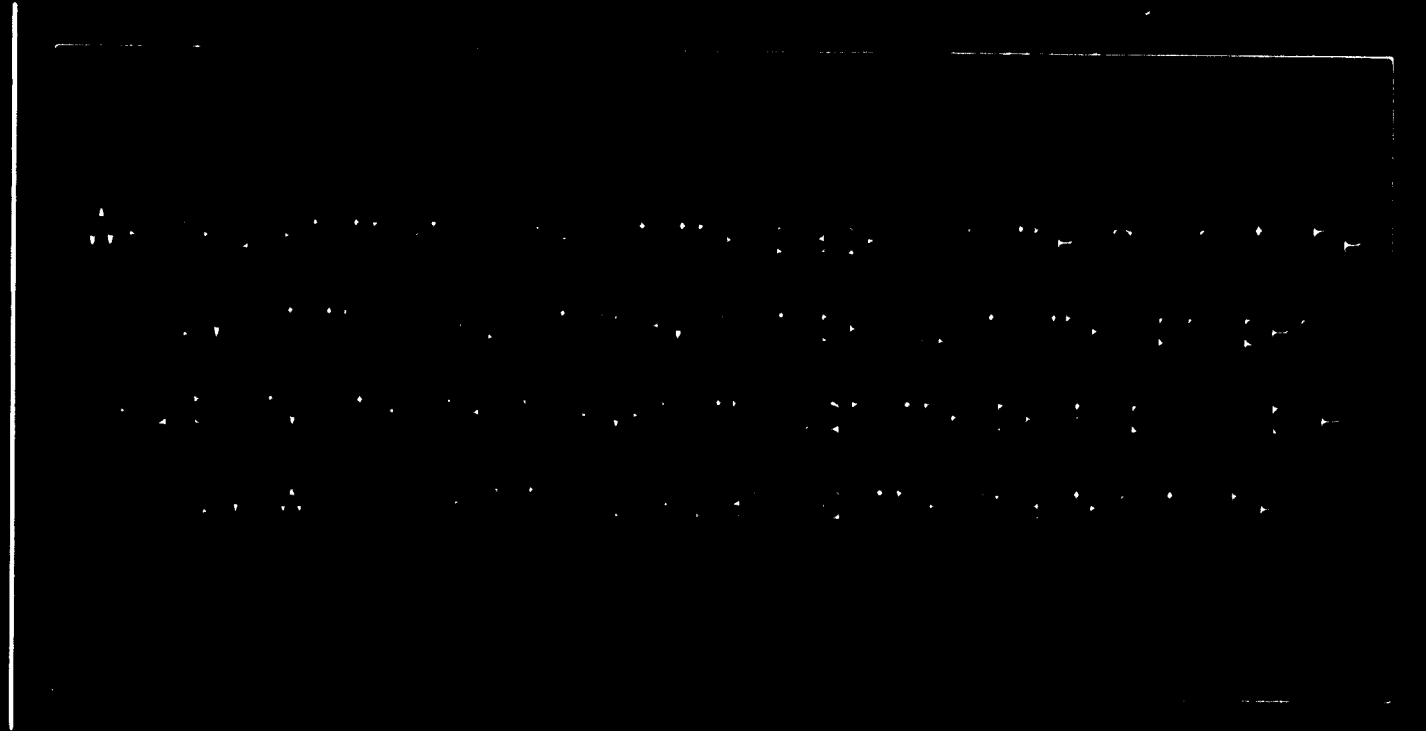


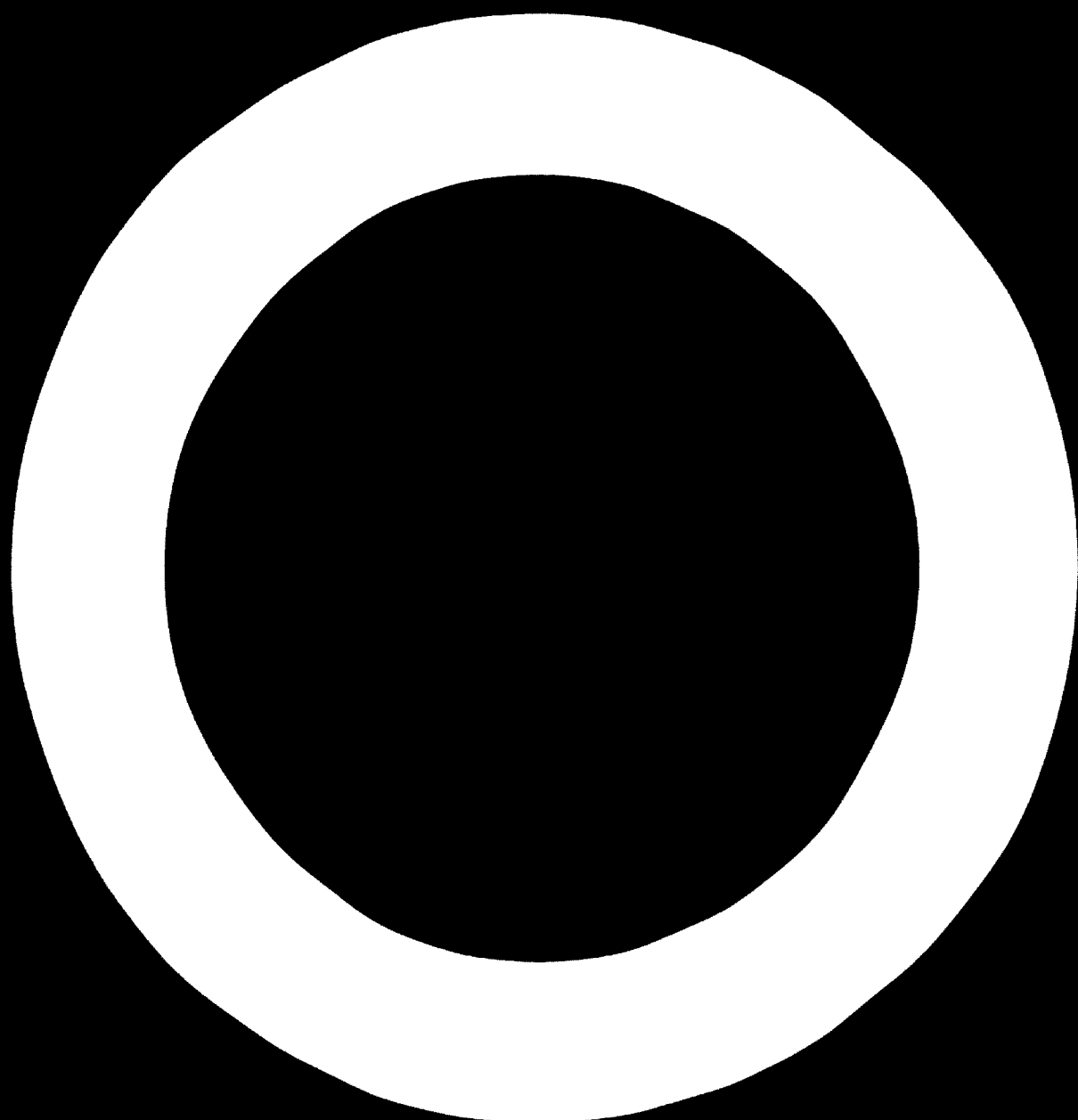
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Projet du Gouvernement du Maroc

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS
DE REPARATION ET D'ENTRETIEN DES MACHINES ET DU MATERIEL AGRICOLES

PHASE I





DOCUMENT RELATIF AU PROJET

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Projet du Gouvernement du Maroc

Titre : Organisation et fonctionnement des installations de réparation et d'entretien des machines et du matériel agricoles, Phase I.

Numéro : Maroc/ /

Durée : Trois (3) ans

Secteur : Implémentation et expansion des industries

Sous-secteur : Industries de transformation

Organisme coopérateur du gouvernement : Organisation chargée de l'exécution :
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)

Date de soumission :

Date de mise en route :

Contribution du gouvernement :

Contribution du PNUD :

356 000 dirahms

39 150 dollars

Approuvé : _____
 au nom du gouvernement

Date : _____

Date : _____

au nom de l'Organisation
chargée de l'exécution

Date : _____

au nom du PNUD

PREFACE

DOCUMENT RELATIF AU PROJET

Gouvernement du Maroc

Le présent document est fondé sur les données et les recommandations contenues dans une étude faite en 1972 pour le compte de la FAO et de l'ONUDI par M. Noverraz et M. Laurent (SIS 70/1137/MOR 5/MOR-015-A(SIS)) et tient compte des indications figurant dans le programme du pays pour 1973-1977.

Le document relatif au programme du pays comporte un programme triennal de coopération entre le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'industrie et prévoit une somme de 30 000 dollars pour les services d'experts, mais ne contient aucune indication quant à la contribution locale prévue. C'est pourquoi nous estimons que le présent document devrait servir à l'élaboration de la phase I du projet, limitée et de caractère général, à partir de laquelle on pourra élaborer la phase II, plus importante et aux objectifs bien définis. Ce programme est donc conçu pour avoir le maximum de souplesse et d'efficacité. Les recommandations concernant la phase II seront établies en consultation avec le gouvernement, le personnel du projet et le Représentant résident au moment de l'évaluation du projet (à la fin de la phase I).

I. ORIGINE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

A. Justification du projet

Dans nos plans de développement, le gouvernement a mis l'accent sur le développement de l'agriculture et le développement rural. Il est donc apparu nécessaire de développer la fabrication des machines et du matériel agricoles. Une mission de programmation mixte ONUDI/FAO (MOR-015-A(SIS)) s'est rendue au Maroc en 1970. Elle a recommandé que des experts soient détachés auprès de l'Institut national agronomique de Rabat pour aider à organiser et à mener à bien des activités précédant la fabrication des machines et du matériel agricoles.

Cette étude a permis d'identifier un certain nombre d'entreprises locales qu'il est nécessaire de développer. Il s'agit surtout de petites entreprises qui tireraient grand profit d'une aide en matière de mise au point et de la fabrication de prototypes, d'identification et d'adaptation des produits et de rationalisation de la fabrication de développement du marché. Aucun ordre de priorité n'a été établi mais la liste ci-après d'équipements à étudier a été établie:

- 1) Tracteurs - Augmenter le nombre des tracteurs de fabrication locale par rapport à celui des tracteurs importés.
Mini-tracteurs - Mettre au point un modèle de tracteurs qui puisse être produit localement et qui convienne à une production restreinte.
- 2) Batteuses - Développement du marché grâce à une fabrication locale rationnelle.
- 3) Épandeurs d'engrais - Le gouvernement appuie le développement d'une industrie laitière; le marché des épandeurs d'engrais devrait se développer et ces appareils peuvent être fabriqués avec des matériaux locaux.
- 4) Semoirs - Il faut normaliser et peut-être dans une certaine mesure innover pour que se constitue un marché régulier.
Disques et coutres - Fabrication locale pour remplacer les importations.
Mailles - Le marché est suffisant pour justifier une petite industrie de la forge.
Chisels - Marché possible, pour soutenir l'industrie locale du forgeage et du traitement thermique des aciers spéciaux.

Il faudrait étudier de plus près ces appareils ainsi qu'un certain nombre d'autres qui ont pris davantage d'importance dans la plupart des pays en voie

Le développement, par exemple les dispositifs de stockage des grains et les pompes des irrigations. Les possibilités de fabrication et les débouchés possibles devraient être étudiés et les priorités relatives devraient être définies. La fabrication de machines agricoles au Maroc se caractérise par l'absence de grandes usines et la multiplication de petites entreprises qui fabriquent ou assemblent qui constituent le plus gros du marché. Il faut donner une importance particulière à certaines activités qui précèdent la fabrication, notamment l'importation de pièces détachées et de la réparation et la création de dépôts de pièces de rechange, en assurant sur la responsabilité du fabricant dans le service après-vente.

En résumé, on peut classer les activités recommandées dans le rapport en trois grands groupes:

1. Activités de vulgarisation destinées à faire adopter par les exploitants des machines, des équipements et des méthodes de culture améliorées.
2. Activités visant à donner aux exploitants la possibilité d'acheter sur place à des prix raisonnables les équipements dont ils ont besoin.
3. Activités portant sur la création d'un nombre suffisant d'ateliers d'entretien et de réparation et de magasins de pièces de rechange pour maintenir le matériel en bon état de marche.

Les groupes 1 et 3 dépendent dans une large mesure du niveau d'activité du moment. En outre, c'est au secteur manufacturier local à fournir une contribution importante et suivie à la réalisation des objectifs de ces deux groupes d'activités en fournissant des services commerciaux (essai des produits sur le plan de la compétitivité, adaptation et diversification de la production, service après vente et réparation). Il est donc logique de faire d'abord porter l'essentiel des efforts sur les activités classées en 2 pour lesquelles il existe déjà une infrastructure importante et d'encourager le secteur manufacturier à mener à bien, dans son propre intérêt, les activités classées en 1 et 3. Par la suite, on pourra définir les besoins avec plus de précision et tirer un bien meilleur parti des services d'experts.

Il est peu probable que les nombreux petits fabricants locaux mettront à profit les installations fixes existant actuellement à Rabat. Il semble qu'ils feraient plus volontiers appel aux services d'un centre mobile qui pourrait résoudre leurs problèmes particuliers pendant un certain laps de temps. Les installations nécessaires pourraient à l'occasion être transportées sur deux remorques tirées par des tracteurs agricoles. Un tel centre permettrait d'assurer,

avec une certaine souplesse, une assistance sur place dans les domaines suivants : services commerciaux, mise au point des procédés, amélioration des produits, diversification de la production, planification, etc.

Dans la pratique, un centre technique mobile serait installé dans les locaux d'une petite usine et fonctionnerait comme un service auxiliaire pendant plusieurs mois par an. Les machines seraient utilisées pour des activités de formation et l'on inciterait ainsi les fabricants à acquérir des machines plus perfectionnées, à améliorer leurs procédés de fabrication et à diversifier leur production. Ces activités n'entraîneraient pas d'augmentation considérable des frais généraux ni de retards car la plupart d'entre elles pourraient être poursuivies de façon interrompue pendant toute l'année.

Pour plus de commodité, le projet est divisé en deux phases. En fait, tous les apports du PMUD seront fournis dans le cadre de la phase I et ceux du gouvernement et de l'ONUDI (FGAS), qui représentent un minimum pour atteindre les objectifs à long terme du projet, au titre de la phase II. On pourrait évidemment élargir considérablement la portée de la phase II de ce projet en créant un département de services techniques et d'essais plus important et en ajoutant plusieurs centres mobiles avec le personnel nécessaire.

Pendant la phase I, il importe de se contenter de mettre au point un appareil, de façon à pouvoir l'évaluer et l'utiliser comme prototype pour les opérations de la phase II.

La fabrication de machines agricoles au Maroc se caractérise par l'absence de normalisation et la multiplicité des petites entreprises qui fabriquent ou montent des machines de types très divers. Ce sont encore les machines à traction animale qui constituent le plus gros du marché. Il faut donner une importance particulière à certaines activités qui précèdent la fabrication, notamment l'organisation de l'entretien et de la réparation et la création de dépôts de pièces de rechange, en insistant sur la responsabilité du fabricant dans le service après-vente.

Pendant la phase I, il sera très difficile de persuader les petits artisans de faire appel aux services du centre d'études. Il sera également difficile d'évaluer leurs besoins exacts et la meilleure façon de les aider, notamment pour ce qui est des produits nouveaux et de la commercialisation. C'est pourquoi il est proposé de créer, pendant la phase I, un centre d'étude mobile qui

dépendrait du Centre de Rabat et donnerait au système suffisamment de souplesse et d'efficacité pour le déroulement des phases I et II, notamment pour les activités de vulgarisation et le rassemblement des informations en retour.

Des centres mobiles de réparation et de fabrication de pièces de rechange ont été créés et il serait possible, moyennant quelques modifications, de les utiliser pour la réparation générale, la construction des prototypes, les essais, la conception d'outils, de gabarits et de montages, ainsi que pour toutes les autres activités de soutien de cette industrie. Ce type d'activité permettrait d'appuyer et de renforcer les programmes des divers centres régionaux d'animation et de formation agricoles et, en même temps, d'établir des contacts étroits avec divers petits fabricants.

Les circonstances sont favorables à la fabrication et à la commercialisation sur place de petits moteurs Diesel. Cette activité pourrait être entreprise au cours de la phase II et comporter la mise au point locale de prototypes et l'application de méthodes nouvelles pour la fabrication en petites séries avec une main-d'oeuvre nombreuse. Ce programme pourrait être réalisé en coopération avec les E's ATMAR à Rabat.

Les principales activités de réparations à entreprendre au cours de la phase I porteront sur la soudure et les révisions fréquentes des pièces de machines rendues nécessaires par les conditions locales de fonctionnement. Il s'agit là d'activités qui, traditionnellement, précèdent la fabrication proprement dite et qui devraient être renforcées au cours de la phase II grâce à un programme consacré aux techniques de soudage et aux articles soudés, en particulier pour la fabrication locale de pièces de rechange.

On estime à 14 000 le nombre des tracteurs existant au Maroc. Il importerait d'en tirer le meilleur parti possible grâce à une meilleure gestion et peut-être à une unification du parc, ainsi qu'à la mise en place de systèmes d'entretien améliorés. Il serait par exemple possible d'organiser un système pilote de démonstration de location de tracteurs à l'atelier central de Rabat.

Ces activités se prêtent bien à la réalisation d'un programme intégré de développement agricole et rural et contribueront à la création de l'infrastructure industrielle nécessaire pour l'introduction des techniques intermédiaires au niveau du village.

Le projet d'assistance prévu est nécessaire pour encourager les petits ateliers à installer et à utiliser rationnellement un équipement supplémentaire et pour fournir les services élargis nécessaires à la réalisation d'un programme rationnel de développement de l'agriculture et des activités rurales.

Cadre institutionnel

La réalisation de ce projet sera confiée à l'Institut national agronomique et au Centre d'expérimentation de Kabat. Le Centre d'expérimentation est chargé de coordonner les activités précédant la fabrication et représente le Ministère de l'agriculture sur tout le territoire marocain. Le personnel de contrepartie nécessaire, ainsi que des bâtiments d'une superficie d'environ 500 m² sont disponibles pour la phase I du projet.

Dispositions concernant les activités consécutives prévues par le gouvernement

Le gouvernement a fait une demande concernant un projet agro-industriel intégré. Ce projet doit durer trois ans et le gouvernement doit y contribuer de diverses façons pendant la phase II.

Il s'agit :

- 1) D'accroître l'autonomie du Maroc en matière de conception, de production, de commercialisation et d'entretien des machines et du matériel agricoles;
- 2) De contribuer à accroître la productivité de l'agriculture et à élever le niveau de vie rural grâce à la fourniture d'outils et de matériel agricoles en plus grandes quantités, de meilleure qualité et à des conditions plus favorable . L'objectif essentiel est de développer et d'améliorer les techniques agricoles dans l'ensemble du pays. La mise en place d'installations suffisantes et décentralisées pour les activités qui précèdent la fabrication constitue une étape essentielle de cette planification et de ce développement, et la réalisation du programme suscitera des besoins continus en matière de services techniques.

Autres activités connexes

Le PNUD fournit actuellement une assistance pour le développement de l'irrigation et la mise en valeur des ressources hydrauliques, ce qui favorise les entreprises locales fabriquant des pompes et d'autres équipements agricoles. Ce projet aura pour conséquence l'utilisation de grandes quantités de machines et de matériel agricoles nouveaux et plus perfectionnés. Les besoins du pays en services de réparation et d'entretien s'accroîtront en conséquence. Une coopération étroite est proposée en vue de la création des installations de réparation nécessaires.

II. OBJECTIFS DU PROJET

Le présent projet est un projet intégré qui comporte les divers éléments décrits dans la troisième partie (section commerce et industrie) du programme du Royaume du Maroc (page 40), approuvé par le Conseil d'administration du PNUD en .

Objectifs à long terme

Les activités du Centre d'expérimentation visent à stimuler le développement et la diversification de l'industrie marocaine. Ces activités sont pour la plupart décentralisées et portent sur les agro-industries. Il est actuellement urgent de développer et de décentraliser les installations de fabrication et de réparation. Les besoins dans ce domaine devraient s'accroître rapidement du fait de l'évolution évoquée plus haut. La formation de la main-d'oeuvre pose pratiquement les mêmes problèmes que le développement des techniques intermédiaires des agro-industries. Il sera donc avantageux de mettre en place l'infrastructure de services bien avant le développement industriel intermédiaire.

Objectifs immédiats

1. Faire l'inventaire des machines et de l'équipement dont disposent les entreprises travaillant pour les agro-industries;
2. Aider au démarrage d'un service chargé de la normalisation, des essais et de la mise au point du nouveau matériel agricole;
3. Aider à établir un programme de vulgarisation dans le domaine des techniques de fabrication intermédiaires, notamment pour ce qui est de la conception, de la mise au point et de l'adaptation des machines;

4. Aider à mettre en place de meilleurs systèmes de stockage et de livraison des pièces détachées pour les machines et le matériel existants et pour les équipements nouveaux qui seront adoptés;
5. Aider à former du personnel pour la fabrication et la réparation de pièces simples avec les moyens disponibles sur place, en enseignant en particulier les techniques de soudage et de remplacement.
6. Fournir une assistance pour la création d'un centre mobile de construction ou de montage de prototypes répondant aux besoins du Maroc et permettant de faire des économies de devises;
7. Aider à élaborer un programme de formation continu pour faire en sorte que les objectifs fixés soient atteints et que les objectifs futurs puissent être atteints à leur tour avec du personnel local. On ne prévoit aucun investissement en liaison avec ce projet.

III. PLAN D'EXECUTION

A. Description des activités du projet

- 1) Création d'un service de fabrication au centre de Rabat;
- 2) Elaboration d'un programme de formation aux techniques intermédiaires (avec bourses de perfectionnement);
- 3) Création d'une bibliothèque technique;
- 4) Etablissement d'inventaires de pièces détachées, création de dépôts et organisation des services après-ventes;
- 5) Création d'un centre mobile de formation destiné à aider les fabricants locaux d'outils et de pièces de rechange;
- 6) Elaboration d'un programme de formation et de vulgarisation, en vue d'utiliser le service mobile de formation.

B. Calendrier des activités du projet

Les activités afférentes à ce projet ont un caractère continu. Elles sont aussi complémentaires d'autres projets et il faudra en tenir compte dans le calendrier.

C. Description des apports du PNUD

- 1) Affectation de personnel international
 - a) Directeur du projet.

Cet expert devra organiser, superviser et coordonner les activités de l'Institut national d'expérimentation et y prendre part lui-même. Il devra en outre travailler en étroite liaison avec les responsables des divers programmes de développement agro-industriel. Il sera notamment chargé d'organiser et de contrôler l'utilisation rationnelle de l'équipement du Centre, et d'organiser le travail des experts, des consultants et des experts associés nommés à court terme. Le titulaire de ce poste devra avoir l'expérience pratique de la gestion des petits ateliers de réparation ou de fabrication légère. Il devra être capable de former des homologues locaux et de mettre sur pied un service de comptabilité, le contrôle des stocks, etc. Il devra connaître les techniques de soudage appliquées aux activités de réparation et de fabrication légère. Sa mission, d'une durée de 12 mois, commencera en mai 1974.

b) Experts associés.

Les experts associés devront aider le directeur du projet dans toutes ses activités. Ils devront avoir un diplôme d'ingénierie ou des connaissances équivalentes (mécanique, industrie ou agriculture) et s'intéresser au problème de la fabrication de matériel agricole.

2) Fournitures de services sous-traités

Il pourra être fait appel à des services sous-traités pour organiser des activités nouvelles exigeant des connaissances particulières impossibles à trouver sur place, par exemple pour la mise en place d'un système pilote de location de tracteurs. Deux mois de services de consultant pourraient être nécessaires. Ces consultants pourront être "empruntés" à d'autres projets de l'ONUDI au Maroc ou prolongés. Leurs services seront demandés au fur et à mesure des besoins.

3) Dispositions concernant la formation

Deux boursiers seront envoyés en stage à l'étranger pendant trois mois. En attendant l'organisation de cours de formation satisfaisants, la formation sera dispensée comme prévu dans le tableau de représentation graphique du plan d'exécution. Les boursiers seront choisis parmi le personnel local. Le directeur du projet, les experts associés et les consultants donneront en outre une formation sur le tas à leurs homologues locaux.

D. Description des apports du gouvernement

1) Activités préalables

Sans objet pour ce projet.

2) Affectation de personnel national

Une formation initiale a été dispensée à l'Institut. Douze personnes seront choisies, entre autres, parmi les stagiaires de l'Institut et affectées à la phase I du projet à titre d'homologues à plein temps stagiaires. Les boursiers et les homologues à plein temps seront choisis parmi ce personnel d'après les résultats obtenus.

3) Apports du gouvernement en bâtiments, fournitures et matériel

- a) Les services du projet seront installés dans les locaux de l'Institut de Rabat. Des ateliers d'une superficie d'environ 500 m² accueilleront l'équipement, les appareils d'essai, le matériel d'entretien, etc.
- b) Le gouvernement prêtera pour toute la durée du projet deux tracteurs qui seront utilisés par le centre mobile pour ses travaux de développement.
- c) Le gouvernement achètera sur place ou importera l'équipement et les matériaux nécessaires pour monter les deux remorques qui constitueront des ateliers prototypes mobiles de recherche-développement. On estime à 2 500 dollars environ le prix de ces remorques assemblées sur place qui seront traînées par les tracteurs. Ces remorques seront l'équivalent fonctionnel d'un petit atelier de mécanique équipé pour les réparations de caractère général, la fabrication de prototypes et les travaux d'atelier.
- d) Le gouvernement fournira pour le centre mobile un fonds de roulement qui servira pour : 1) le remplacement des outils courants, 2) l'achat des pièces de rechange, 3) l'achat des matières premières, 4) les fournitures en électricité, eau, etc., 5) la constitution du capital de travail et d'un fonds de réserve. S'il le désire, le gouvernement pourra récupérer ces fonds en faisant payer les services.

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION DU FNUD
(en dollars des Etats-Unis)

Pays : MAROC

Numéro du projet : NOR/7/

Titre : Organisation et fonctionnement des installations de réparation et d'entretien des machines et du matériel agricoles - Phae

	<u>TOTAL</u>		<u>1974</u>		<u>1975</u>	
	<u>Mois de travail</u>	<u>Montant en dollars des Etats-Unis</u>	<u>Mois de travail</u>	<u>Montant en dollars des Etats-Unis</u>	<u>Mois de travail</u>	<u>Montant en dollars des Etats-Unis</u>
10. PERSONNEL DU PROJET						
11. Experts :						
11.01 Directeur du projet	12	30 000	8	20 000	4	10 000
11. Experts associés	24	—	16	—	8	—
19. Total pour l'élément	36	30 000	24	20 000	12	10 000
20. SOUS-CONTRAT		5 000		5 000		
30. FORMATION		3 350				3 350
40. MATÉRIEL, MATIÈRE PREMIÈRE ET FOURNITURES						
50. DIVERS						
53. Autres dépenses		300		200		100
54. Déplacements officiels (dans la région)		500		300		200
59. Total pour l'élément		800		500		300
99. TOTAL GÉNÉRAL		39 150		25 500		13 650

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION DU GOUVERNEMENT
(en dirahms marocains)

	<u>TOTAL</u>		<u>1974</u>		<u>1975/76</u>	
	<u>Mois de travail</u>	<u>Montant en dirahms</u>	<u>Mois de travail</u>	<u>Montant en dirahms</u>	<u>Mois de travail</u>	<u>Montant en dirahms</u>
10. <u>PERSONNEL DE CONTREPARTIE</u>						
- 12 stagiaires	288	112 000		46 000		66 000
Personnel d'appui	100	25 000		10 000		15 000
19. Total pour l'élément	388	137 000		56 000		81 000
40. <u>MATERIEL</u>						
41. Matériel courant		57 000		23 000		34 000
42. Matériel durable (y compris tracteurs)		43 000		17 000		26 000
43. Locaux (500 m ²) à 170 dirahms le m ²		85 000		85 000		
49. Total pour l'élément		185 000		125 000		60 000
50. <u>DIVERS</u>						
51. Utilisation et entretien des véhicules et du matériel		17 000		5 700		11 300
53. Frais de voyage		11 400		5 700		5 600
Autres dépenses		5 600		2 300		3 400
59. Total pour l'élément		34 000		13 700		20 300
99. <u>TOTAL GENERAL</u>		356 000		194 700		161 300

BUDGET CONCERNANT LA CONTRIBUTION DE L'ONUDI EN EQUIPEMENT
AU TITRE DU FONDS GENERAL D'AFFECTATION SPECIALE

<u>Code</u>	<u>Total</u> (dollars)	<u>1974</u> (dollars)	<u>1975</u> (dollars)
40. <u>MATERIEL</u>			
41. Matériel courant	20 000	10 000	10 000
42. Matériel durable	60 000	60 000	-
49. <u>TOTAL GENERAL</u>	<u>80 000</u>	<u>70 000</u>	<u>10 000</u>

On trouvera ci-joint des spécifications pour une "installation pilote mobile" et pour deux chaînes de production qu'elle préfigure. La plupart des machines sont portatives, c'est-à-dire qu'elles peuvent être aisément enlevées des remorques et installées dans un local approprié alimenté en courant.

Au cours de la phase I du projet, des équipements portatifs seront installés et mis en service à l'institut de Rabat et utilisés simultanément pour des activités de formation, pour la mise au point et la construction de remorques et pour la fourniture de services, pour la mise au point et la fabrication de prototypes de produits nouveaux à un fabricant de la région de Rabat. Ces activités constitueront la phase I du projet et permettront "d'apprendre en travaillant". Les activités mentionnées au titre de la phase II consisteront à utiliser les prototypes mis au point dans le cadre de la phase I, à monter la plupart des équipements sur des remorques et à faire des démonstrations dans des entreprises situées assez loin de Rabat.

IV. ORGANISATION DU PROJET

Responsabilités générales

Le gouvernement, le PNUD et l'organisation chargée de l'exécution sont solidairement responsables de l'exécution du projet et de la réalisation de ses objectifs tels qu'ils sont décrits dans la deuxième partie du présent document relatif au projet.

Le gouvernement fournira le personnel national affecté au projet, les moyens de formation, les terrains, les bâtiments, le matériel et autres services et facilités nécessaires à l'exécution du projet. Il désignera l'organisme coopérateur mentionné sur la page de couverture du présent document, ci-après dénommé "organisme coopérateur", qui sera directement responsable de l'utilisation de la contribution du gouvernement au projet.

Le PNUD s'engage à compléter la participation du gouvernement et fournira par l'intermédiaire de l'organisation chargée de l'exécution les services d'experts, la formation, le matériel et les autres services nécessaires, dans la limite des fonds disponibles pour l'exécution du projet.

A la mise en route du projet, il pourra être demandé à l'organisation chargée de l'exécution d'assumer la responsabilité principale de l'exécution du projet. Toutefois, elle s'acquittera de cette responsabilité en consultation et en accord avec l'organisme coopérateur. Des arrangements à cet effet figureront expressément dans le plan d'exécution, ainsi que des arrangements relatifs au transfert de cette responsabilité au gouvernement ou à un organisme désigné par lui pendant l'exécution du projet.

Une partie de la participation du gouvernement peut revêtir la forme d'une contribution en espèces versée au PNUD. En pareil cas, l'organisation chargée de l'exécution fournira les services et facilités correspondants et rendra compte chaque année au PNUD et au gouvernement des dépenses engagées.

Participation du gouvernement

Le gouvernement fournira les services, le matériel et les facilités nécessaires au projet dans les quantités et aux dates spécifiées dans le plan d'exécution. Les détails de la participation du gouvernement - qui peut revêtir la forme d'une contribution en nature ou en espèce - seront spécifiés dans les budgets des projets.

L'organisme coopérateur nommera, en consultation avec l'organisation chargée de l'exécution, un directeur du projet qui sera affecté à plein temps au projet. Le directeur assumera, en ce qui concerne l'exécution du projet, les responsabilités qui lui seront confiées par l'organisme coopérateur.

L'estimation des éléments compris dans la contribution du gouvernement, dont le détail figure dans le budget du projet, sera fondée sur les renseignements les plus sûrs dont on dispose au moment de l'élaboration de la présente proposition relative au projet. Il est entendu que les fluctuations de prix survenant au cours de l'exécution du projet peuvent nécessiter un ajustement du montant nominal de ladite contribution, lequel doit toujours être déterminé d'après la valeur des services, du matériel et des facilités nécessaires à la bonne exécution du projet.

A condition de respecter le nombre total de mois/hommes de services de personnel indiqué dans le plan d'exécution, le gouvernement peut, en consultation avec l'organisation chargée de l'exécution, opérer des ajustements mineurs entre les postes, s'il s'avère que ces modifications sont dans l'intérêt du projet.

Le gouvernement continuera de payer la rémunération en monnaie locale et les indemnités appropriées aux membres du personnel national affecté au projet qui reçoivent une bourse du PNUD pendant la période où ils sont appelés à s'absenter du lieu du projet pour recevoir une formation.

Le gouvernement prendra à sa charge tous les droits de douane et autres droits perçus sur le matériel importé pour les besoins du projet; les frais de transport, de maintenance, d'entreposage et les frais connexes dans le pays. Il sera responsable de l'entreposage du matériel en lieu sûr, de son installation et de son entretien, de son assurance et le cas échéant de son remplacement après livraison au lieu d'exécution du projet.

Sous réserve des règlements en vigueur en matière de sécurité, le gouvernement donnera accès à tous les rapports, cartes, dossiers et autres éléments d'information, publiés ou non qui sont considérés comme nécessaires à l'exécution du projet.

Le gouvernement aidera tous les agents engagés au titre du projet à trouver des logements adéquats à des prix raisonnables.

Les services et facilités spécifiés dans le plan d'exécution qui doivent être fournis aux fins du projet par le gouvernement au moyen d'une contribution en espèces seront énoncés dans le budget du projet. Le montant de cette contribution sera versé en monnaie locale au PNUD, conformément au plan de paiement du gouvernement.

Le versement au PNUD de la contribution mentionnée ci-dessus aux dates prévues dans le plan de paiement du gouvernement ou antérieurement à ces dates est une condition préalable à la mise en route ou à la poursuite des opérations du projet.

Participation du PNUD et de l'Organisation chargée de l'exécution

Le PNUD fournira aux fins du projet, par l'intermédiaire de l'organisation chargée de l'exécution, les services, le matériel et les facilités décrits dans le plan d'exécution. Les détails de la contribution du PNUD seront spécifiés dans le budget du projet.

L'Organisation chargée de l'exécution engagera des consultations avec le gouvernement, au sujet de la candidature du directeur de projet qui sera responsable dans le pays, sous la direction de l'Organisation chargée de l'exécution de la participation de cette dernière au projet. Le directeur du projet exercera

un contrôle sur les experts et autres membres du personnel de l'organisation affectés au projet, et supervisera la formation en cours d'emploi du personnel national affecté au projet. Il sera responsable de la gestion de tout le matériel fourni au projet sur les fonds du PNUD.

L'Organisation chargée de l'exécution, en consultation avec le gouvernement, affectera au projet du personnel international et autre, comme il est spécifié dans le plan d'exécution, choisira les boursiers et fixera les normes applicables à la formation du personnel national affecté au projet.

Les bourses seront administrées selon les règles instituées en la matière par l'Organisation chargée de l'exécution.

L'Organisation chargée de l'exécution peut, en accord avec le gouvernement et le PNUD, confier une partie ou la totalité des opérations du projet à des sous-traitants. Les sous-traitants seront choisis, après consultation avec le gouvernement, conformément aux procédures de l'Organisation chargée de l'exécution.

Tout le matériel, l'équipement et les fournitures qui sont achetés à l'aide des fonds du PNUD seront utilisés exclusivement aux fins de l'exécution du projet, et demeureront la propriété du PNUD au nom duquel ils seront détenus par l'Organisation chargée de l'exécution. Le matériel fourni par le PNUD portera l'emblème du PNUD et celui de l'Organisation chargée de l'exécution.

Le cas échéant, il peut être conclu des arrangements en vue du transfert temporaire de la garde du matériel aux autorités locales pendant la durée du projet, sans préjudice du transfert définitif.

Avant la cessation de l'assistance du PNUD au projet, le gouvernement, le PNUD et l'Organisation chargée de l'exécution se consulteront pour décider du sort de tout le matériel fourni par le PNUD pour l'exécution du projet. Le titre de propriété de ce matériel sera normalement transféré au gouvernement, ou à un organisme désigné par lui, lorsque ce matériel sera indispensable pour poursuivre l'exécution du projet ou pour les activités qui en découlent directement. Toutefois, le PNUD peut, à sa discrétion, conserver la propriété d'une partie ou de la totalité de ce matériel.

A une date convenue après la cessation de l'assistance du PNUD au projet, le gouvernement et le PNUD, et si cela est nécessaire l'Organisation chargée de l'exécution, passeront en revue les activités entreprises pour continuer le projet ou découlant du projet, en vue d'évaluer ses résultats.

Facilités, privilèges et immunités

Personnel du PNUD et de l'Organisation chargée de l'exécution

Conformément à l'accord conclu entre le PNUD et le gouvernement en ce qui concerne la fourniture d'assistance, le personnel du PNUD et des autres organisations du système des Nations Unies associées au projet bénéficieront des facilités, privilèges et immunités spécifiés dans ledit accord.

Sous-traitants et leur personnel

Les sous-traitants de l'Organisation chargée de l'exécution et leur personnel (à l'exception des ressortissants du pays bénéficiaire employés sur le plan local) :

- a) Bénéficieront de l'immunité de juridiction pour tous les actes accomplis dans leurs fonctions officielles pour l'exécution du projet;
- b) Seront exemptés des obligations du service national;
- c) Ne seront pas soumis aux restrictions relatives à l'immigration, non plus que leurs conjoints et leurs parents qui sont à leur charge;
- d) Pourront introduire dans le pays des sommes en monnaie étrangère d'un montant raisonnable pour les besoins du projet ou pour leur usage personnel et sortir toutes sommes introduites dans le pays ou, conformément à la réglementation applicable en matière de change, les sommes qu'ils pourraient y gagner au cours de l'exécution du projet;
- e) Bénéficieront, ainsi que leurs conjoints et leurs parents qui sont à leur charge, des mêmes facilités de rapatriement que les envoyés diplomatiques en cas de crise internationale.

Tout le personnel des sous-traitants de l'Organisation chargée de l'exécution jouira de l'inviolabilité de tous papiers et documents relatifs au projet.

Le gouvernement accordera à toute société ou organisation étrangère qui pourrait être employée par l'Organisation chargée de l'exécution, ainsi qu'au personnel d'une telle société ou organisation, l'exonération ou le remboursement de tous droits, taxes ou prélèvements qu'il pourrait percevoir sur :

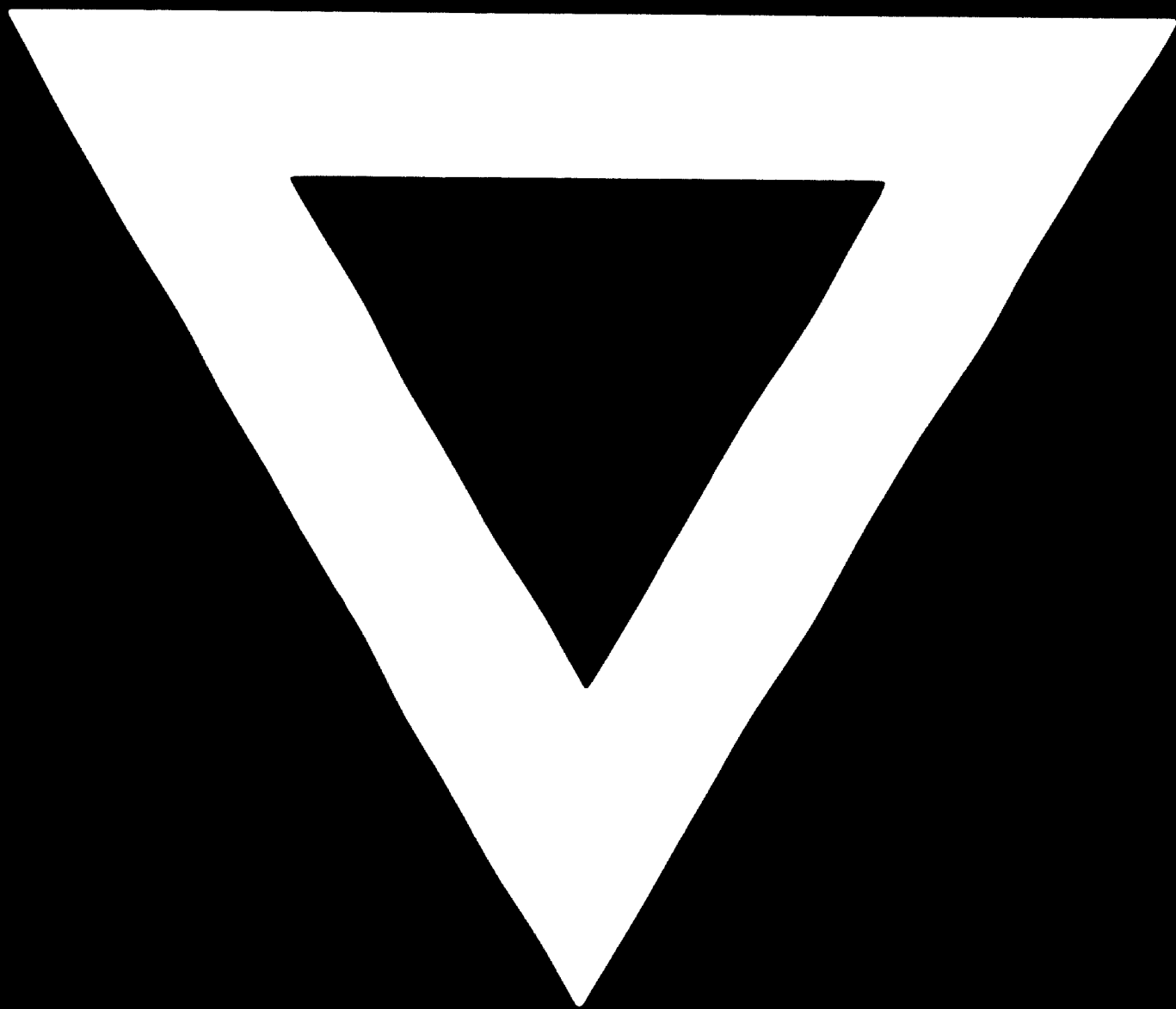
- a) Les traitements ou salaires gagnés par ce personnel au cours de l'exécution du projet;

- b) Tout le matériel et les fournitures importés dans les pays aux fins de l'exécution du projet ou qui, après avoir été importés, peuvent ensuite en être retirés;
- c) Toutes quantités importantes de matériel et de fournitures acquises sur le marché local aux fins de l'exécution du projet tels que, par exemple, l'essence et les pièces de rechange nécessaires au fonctionnement et à l'entretien du matériel mentionné à l'alinéa b) ci-dessus, étant entendu que les catégories et les quantités approximatives de biens qui doivent être exemptés de droits ainsi que les formalités à respecter feront l'objet d'un accord avec le gouvernement et seront indiquées, le cas échéant, dans le plan d'exécution;
- d) Comme dans le cas des concessions accordées au même moment au personnel du PNUD et de l'Organisation chargée de l'exécution, tous biens importés, y compris une automobile par employé, par la société ou l'organisation, ou par son personnel, pour leur consommation ou leur usage privé, ou qui, après avoir été importés dans le pays, peuvent ensuite en être retirés lors du départ de ce personnel.

L'Organisation chargée de l'exécution peut renoncer aux privilèges et immunités auxquels ces sociétés et organisations, ainsi que leur personnel, peuvent avoir droit, et qui sont énoncés dans les paragraphes précédents, lorsqu'à son avis, ou de l'avis du PNUD, l'immunité gênerait le cours de la justice et qu'il peut être renoncé sans porter préjudice à la bonne exécution du projet ou aux intérêts du PNUD ou de l'Organisation chargée de l'exécution.

L'Organisation chargée de l'exécution fournira au gouvernement, par l'intermédiaire du Représentant résident, la liste du personnel auquel s'appliquent les privilèges et immunités énoncés ci-dessus.





76. 02. 09